



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Document d'orientation

Le développement durable et prospère du secteur des pêches commerciales au Québec

Novembre 2023



LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Depuis sa fondation en 1944, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) fait entendre la voix des régions du Québec. Convaincue que la force du nombre peut faire la différence, la FQM accorde une priorité absolue à ses 1 000 membres répartis sur l'ensemble du territoire québécois et à la défense de leurs intérêts politiques et économiques. Elle favorise l'autonomie municipale, travaille activement à accroître la vitalité des régions et offre un large éventail de services aux municipalités et MRC. Le dynamisme, la créativité, ainsi que l'esprit de concertation et d'innovation qui animent les élus-es municipaux inspirent ses réflexions et façonnent ses actions au quotidien.

MISSION

Défendre les intérêts politiques et économiques des régions, en fournissant aux organisations municipales, dans un but non lucratif, un pôle d'expertises leur permettant de s'acquitter pleinement de toutes leurs responsabilités actuelles et futures.

VISION

Faire du Québec de demain le Québec de toutes les régions en permettant aux municipalités du territoire d'offrir des milieux de vie dynamiques et prospères à leurs citoyens, en leur donnant accès à des services de qualité, dans le respect des réalités régionales.

VALEURS

Dans le but de réaliser notre mission et notre vision, la Fédération, nos administrateurs et chaque membre de notre équipe sont guidés par les valeurs suivantes :

L'intégrité

La réussite de l'organisation est fondée sur la confiance que nous accordent les municipalités locales et régionales. Pour conserver celle-ci, nos décisions sont prises dans le respect de la mission, de la vision et des valeurs de notre organisation.

L'imagination

Face aux situations inhabituelles et dans un esprit d'entreprise, nous concevons et proposons à nos collègues et partenaires des solutions innovantes permettant de sortir des sentiers battus et de nous distinguer, tout en respectant nos valeurs.

La rigueur

Nous agissons de façon professionnelle en utilisant l'ensemble de nos connaissances, en considérant tous les aspects d'une situation et en respectant la parole donnée.

La proactivité et le travail d'équipe

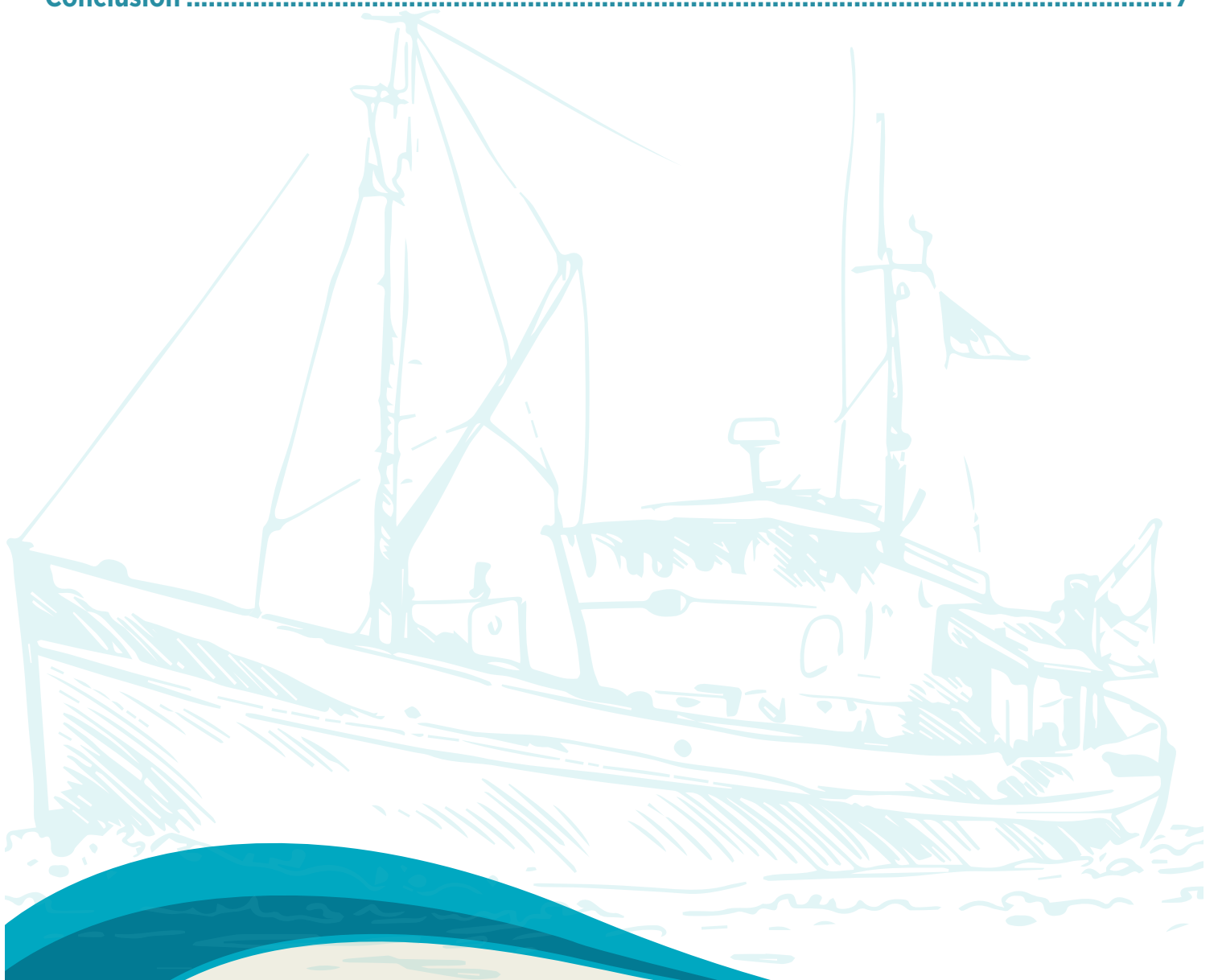
Notre agilité et nos connaissances nous permettent d'anticiper les situations nouvelles et de résoudre activement les problèmes de notre organisation ou ceux de nos partenaires, et ce, grâce à la complémentarité de notre équipe et la collaboration qui nous anime.

L'engagement

L'action de chacun des membres de notre équipe est motivée par la passion et guidée par la volonté de réussir notre mission ainsi que par la vision de l'organisation.

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte	4
Enjeux	4
Orientations	5
Établir une synergie avec le MAPAQ et le MPO	5
Supporter l'innovation	6
Main-d'œuvre.....	6
Relève	6
Infrastructures portuaires pour les pêches commerciales.....	7
Conclusion	7



MISE EN CONTEXTE

Au Québec, le secteur des pêches commerciales façonne depuis des décennies le portrait socioéconomique des régions côtières. En passant par les Îles-de-la-Madeleine, Grande-Rivière, Kégaska, Portneuf-sur-Mer ou Rimouski, des milliers d'emplois dépendent des ressources maritimes présentes dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent, à la base d'une importante chaîne de valeur.

Selon les statistiques de Pêches et Océans Canada (MPO), la valeur totale des débarquements pour les pêches commerciales québécoises en 2021 s'est établie à 460 973 000 \$ pour un volume, toujours au débarquement, de 44 570 tonnes métriques. À titre comparatif, le Québec surpassait la valeur et les volumes débarqués à l'Île-du-Prince-Édouard, tout comme la valeur des débarquements de la Colombie-Britannique. Dans une étude commandée par la Corporation de développement économique de Grande-Rivière en 2022, la firme mandatée évaluait la moyenne annuelle 2018-2021 de la valeur totale des débarquements et des expéditions du Québec à un peu plus de 1 milliard de dollars.

Pour sa part, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) évaluait, dans un portrait statistique de 2020, le nombre de pêcheurs et d'aides-pêcheurs œuvrant dans les pêches commerciales en eau marine à 2 754 individus pour l'ensemble de la province. Dans la filière de l'aquaculture commerciale, le ministère recensait 155 entreprises avec permis générant 336 emplois. Quant à la transformation dans les régions maritimes québécoises, 66 établissements détenaient des permis, tout en procurant des emplois pour 3 355 personnes.

Lors des dernières années, différents types de bouleversement ont affecté et affectent toujours le secteur des pêches commerciales. Les élus-es municipaux sont de plus en plus interpellés par les parties prenantes de l'industrie. Il va de soi qu'une véritable courroie de transmission soit établie entre les parties prenantes du secteur des pêches commerciales et les paliers de gouvernement municipal, provincial et fédéral. Il faut éviter les actions et les décisions en vase clos afin d'assurer une relation de confiance, une cohésion et une coopération à travers des filières sectorielles intimement reliées. Ainsi, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a décidé de présenter un tout premier document d'orientation à propos des pêches commerciales, au nom des membres qu'elle représente, dans le but de soutenir et contribuer à un développement durable et prospère du secteur des pêches commerciales au Québec.

ENJEUX

Le Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales du Québec 2018-2025 publié par le MAPAQ fait état des principaux enjeux qui affectent l'ensemble des filières du secteur, soit l'aquaculture, les biotechnologies marines, la capture et la transformation, et les technologies marines. La relève et le financement de celle-ci, la durabilité des pratiques, la migration des espèces, la pénurie et le vieillissement de la main-d'œuvre, les risques naturels, la compétition internationale et le protectionnisme font partie du nombre.

Le mandat du gouvernement canadien à l'égard des pêches commerciales se définit comme un rôle de « responsable de la protection des eaux et de la gestion des ressources halieutiques et océaniques » (<https://www.dfo-mpo.gc.ca/index-fra.html>). Le MPO possède aussi un réseau de ports pour petits bateaux et entretient ceux-ci afin d'assurer

une continuité des opérations de pêches et la sécurité des utilisateurs selon le budget annuel du programme. Pour le gouvernement fédéral, les questions de conservation et de protection des océans, de pénurie de main-d'œuvre et de la création d'opportunités économiques pour les régions maritimes figurent parmi les enjeux soulevés.

À travers tous ces enjeux, que partage la FQM, vient la question de la concertation. Plusieurs organismes à but non lucratif, regroupements et associations tentent d'assurer que la voix de la filière qu'ils représentent se fasse entendre à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des communes. Le manque de ressources humaines et financières et les enjeux de logistique pour la participation à différents comités de liaison compliquent souvent la tâche. Il est primordial d'assurer une considération équitable envers les parties prenantes dans les processus décisionnels dans le but d'éviter un déséquilibre dans la gestion des ressources et dans le développement des filières au sein même de l'industrie canadienne des pêches.

ORIENTATIONS

Le gouvernement du Québec, tout comme le gouvernement du Canada, désire voir les collectivités côtières fleurir à partir du développement de l'économie bleue. Cette volonté commune s'inscrit à travers de vastes responsabilités. Pour le monde municipal, il est donc important de porter la voix des acteurs de l'industrie et d'amorcer la définition de son périmètre d'intervention à l'égard du secteur.

ÉTABLIR UNE SYNERGIE AVEC LE MAPAQ ET LE MPO

Les deux parties prenantes gouvernementales que sont le MAPAQ et le MPO doivent être en lien direct avec les MRC dont les territoires sont grandement influencés par les pêches commerciales. Actuellement, les réels pourparlers entre les élus-es municipaux et ces deux ministères à propos de l'industrie des pêches se font de manière plutôt irrégulière, souvent à l'intérieur de rencontres se tenant lorsqu'un enjeu qui impacte le milieu survient. Les communautés côtières sont les premières à subir les conséquences de l'absence d'un réel canal de communication.

Dans le but d'intensifier les relations entre le monde municipal, le MAPAQ et le MPO, la FQM demande la mise en place d'une table trilatérale à une échelle régionale qui assurerait minimalement deux rencontres annuelles. Chaque région, représentée par leurs préfets, aurait ainsi l'opportunité de rencontrer les directions générales du MAPAQ et du MPO. Cet arrimage permettrait ainsi un partage continu des enjeux et des besoins du milieu à ce qui a trait aux pêches commerciales et d'obtenir une meilleure prévisibilité des décisions ministérielles. Sans être limitatif, des représentants d'autres ministères impliqués dans des enjeux, ou susceptibles d'être interpellés, pourraient être présents (ex. : Transports Canada, ministère des Transports et de la Mobilité durable).

La FQM souhaite également établir ce type de rencontre à travers sa commission dédiée à l'énergie et aux ressources naturelles. Un rendez-vous annuel entre les membres de la commission, le ministre du MAPAQ et le ministre du MPO permettrait d'appuyer les requêtes de l'industrie à l'échelle nationale et mieux promouvoir la valeur socioéconomique de cette industrie pour les MRC côtières du Québec.

SOUTENIR L'INNOVATION

Les pêches commerciales évoluent au cœur des changements climatiques et naturels. À cet effet, la quasi-disparition de la crevette nordique des eaux du Saint-Laurent, l'abondance du homard, l'approvisionnement en appâts, la rareté du flétan du Groenland, l'accroissement accéléré de la population de phoques, la migration des baleines noires de l'Atlantique Nord dans les zones de pêche existantes et le retour du sébaste en sont des exemples concrets. Afin de soutenir l'ensemble de l'industrie des pêches face à ces enjeux et ces nouveaux défis, la FQM appelle les deux paliers de gouvernement à continuer de proposer des programmes d'aide financière avantageux. Elle demande aussi aux autorités de rendre le Fonds des pêches du Québec plus souple à l'égard des projets admissibles, d'accélérer les analyses de projets et d'en assurer le plein déploiement sur le terrain.

La FQM croit aussi que les décideurs gouvernementaux nationaux doivent s'assurer que les différentes filières qui composent l'industrie puissent compter sur la présence, sur chaque territoire, de ressources en accompagnement de l'innovation. Grâce à une meilleure intégration de l'innovation, il sera possible de compter sur une industrie encore plus résiliente, davantage diversifiée et conséquemment pérenniser les emplois en région. L'appui financier des deux paliers de gouvernement dans la transformation numérique du secteur des pêches sera d'ailleurs capital, notamment en raison de la rareté de la main-d'œuvre et de la spécialisation de celle-ci.

Enfin, dans le contexte de changements naturels accélérés, la proactivité et l'augmentation de la vitesse des processus décisionnels gouvernementaux seront essentielles pour le secteur. En ce sens, le gouvernement canadien doit adopter des mesures dans le but d'effectuer des analyses scientifiques plus régulières, jumelées à une approche inclusive avec les pêcheurs, le tout afin de mieux suivre l'évolution des stocks des différentes espèces.

MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE

L'industrie des pêches commerciales est affectée par la pénurie de main-d'œuvre qui prévaut dans les nombreux secteurs économiques du Québec. La filière de la transformation des produits marins est particulièrement touchée par cet enjeu, d'autant plus en additionnant le vieillissement de la main-d'œuvre présente dans l'industrie. Le recours aux travailleurs étrangers temporaires est donc incontournable.

Toutefois, les industriels se butent à l'impossibilité de permettre aux travailleurs étrangers d'effectuer des déplacements interétablissements afin de participer à la transformation de différentes espèces ou tout simplement à occuper un emploi transitoire (mobilité intersectorielle) entre la fin et le début d'une nouvelle production. Afin de préserver le rôle pivot de cette filière dans les régions côtières, la FQM demande aux décideurs gouvernementaux de prendre en considération la dynamique des transitions et alternances entre les différentes saisons de pêche et ainsi accorder plus de flexibilité envers le secteur dans l'affectation des travailleurs étrangers temporaires embauchés.

RELÈVE

Certaines filières de l'industrie font face à d'importants enjeux de relève entrepreneuriale. Pour la FQM, c'est un devoir collectif de s'assurer de la présence d'une industrie forte et enracinée dans ses régions côtières. Les habitants des communautés maritimes doivent ainsi bénéficier d'une réelle égalité des chances dans leur désir de vivre de la mer. Plus spécifiquement pour le volet de la capture, la FQM demande à Pêches et Océans Canada d'assurer l'application du principe du propriétaire-exploitant, élément essentiel à la vitalité des communautés maritimes, en poursuivant les investissements dans la mise en œuvre de la *Loi sur les pêches modernisée*. Le financement des projets de relève face à des acquisitions de plus en plus coûteuses doit aussi être abordé à court terme par le MAPAQ.

INFRASTRUCTURES PORTUAIRES POUR LES PÊCHES COMMERCIALES

Les ports pour petits bateaux sont névralgiques pour le développement économique des municipalités côtières du Québec. Les produits marins y transitent durant les saisons de pêche. Rappelons qu'en 2021, la valeur des débarquements a atteint 460 973 000 \$ dans ces ports du Québec. Ces infrastructures sont devenues au fil du temps des écosystèmes industriels à part entière en étant administrées la plupart du temps par des associations portuaires locales, composées uniquement de bénévoles, dont les revenus proviennent en majeure partie des frais de quaiage.

Dans l'optique d'assurer la pérennité et un entretien assidu des infrastructures portuaires dédiées aux pêches commerciales, la FQM demande au gouvernement fédéral de doubler le budget annuel régulier du programme des ports pour petits bateaux de Pêches et Océans Canada, inchangé depuis 2007-2008. Il est également primordial que le ministère prenne en compte la sécurité des utilisateurs, l'évolution des caractéristiques des flottilles québécoises, que ce soit l'électrification de celles-ci et la croissance de la taille des navires, de même que l'accroissement du niveau de la mer. La FQM tend aussi la main au ministère fédéral afin que les MRC puissent, via un partenariat, mieux soutenir les associations portuaires locales dans leurs activités régulières et leurs planifications.

Également, la FQM demande aux gouvernements du Québec et du Canada de mieux définir leurs champs d'intervention à l'égard des infrastructures et des équipements portuaires pour les pêches commerciales. Sans s'y limiter, les cales de halage, les grues-portiques et les émissaires en mer doivent tous être sous la responsabilité d'un ministère déterminé et être soutenus par des budgets concordant aux besoins des collectivités. La FQM suggère d'analyser sérieusement une intervention des autorités dédiées aux infrastructures afin d'appuyer le financement de ces équipements ou de les intégrer aux projets admissibles du programme national des ports pour petits bateaux.

CONCLUSION

Les pêches commerciales revêtent d'une importance socioéconomique capitale pour les régions maritimes du Québec. Les municipalités et les MRC qui forment ces territoires désirent voir ce secteur prospérer durablement afin d'assurer des bénéfices tangibles à leurs citoyens. C'est la raison pour laquelle elles veulent bâtir des ponts solides avec les acteurs de l'industrie. La FQM croit fermement que c'est à travers des actions concertées entre les gouvernements municipaux, provincial et fédéral et l'industrie qu'il sera possible de fortifier et d'accroître la place et la visibilité des pêches commerciales dans l'économie du Québec et au sein du Canada.



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

porte-parole
DES RÉGIONS

1134, Grande Allée Ouest
Bureau RC 01
Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone : 418 651-3343
Sans frais : 1 866 951-3343
Télécopieur : 418 651-1127

